

LES CONDITIONS DE VIE FAMILIALE DES ENSEIGNANTS

Olivier Monso

DEPP-MENJS, sous-direction des synthèses, OSC et LIEPP, Sciences Po Paris

Les conditions de vie familiale et de logement sont une composante essentielle de la qualité de vie des enseignants, et influencent aussi leurs conditions de travail et leur carrière. Au regard de l'ensemble des personnes ayant un emploi, les enseignants français vivent plus souvent en famille avec enfants. Les couples d'enseignants bénéficient d'une plus forte stabilité professionnelle, avec deux conjoints ayant fréquemment un emploi stable à temps plein. Les enseignants sont également plus souvent propriétaires de leur logement, notamment dans le premier degré, et habitent des logements plus spacieux. Ces conditions de vie personnelle et matérielle sont dans l'ensemble plus favorables que celles des actifs non cadres, et proches de celles des cadres non enseignants. La situation des enseignants est toutefois hétérogène, avec une proportion non négligeable d'entre eux dont le conjoint est sans emploi, qui sont seuls en charge d'enfants, ou habitent dans des logements exigus.

Au printemps 2020, la crise sanitaire du coronavirus, et le confinement de la population qu'elle a provoqué, ont demandé aux enseignants français une mobilisation exceptionnelle. Ils ont assuré le suivi des élèves, à distance, en adaptant leurs pratiques pédagogiques. Comme un grand nombre d'actifs, ils ont dû, avec leurs conjoints éventuels, aménager des espaces de télétravail dans leur logement. Ils ont rempli leur mission de continuité pédagogique en assurant aussi, pour beaucoup, des responsabilités parentales auprès de leurs propres enfants présents dans le logement.

Cette période a mis en lumière – sans qu'il soit découvert à cette occasion – le manque de connaissances sur les conditions de vie familiale et de logement des enseignants. Or, ces conditions sont une composante essentielle de la qualité de vie de l'enseignant et de ses conditions de travail. Certaines tâches – corrections de copies ou préparation des cours, recherches personnelles – se font en partie, et parfois totalement au domicile¹. La présence de jeunes enfants influence l'activité des enseignants, principalement des femmes qui se mettent plus fréquemment à temps partiel, ou diminuent leur temps de travail lorsqu'elles sont à temps complet

1. D'après l'enquête Emploi du temps 2010, parmi les enseignants du second degré, le temps de travail au domicile représentait un tiers du temps de travail total, et plus de la moitié du temps en dehors de la classe.

Rappel : les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

(Perronnet, 2013). Du fait des inégalités dans la répartition des tâches familiales, les enseignantes assurent moins souvent des heures supplémentaires, exercent moins souvent la fonction de professeur principal, peuvent renoncer à préparer l'agrégation interne (Cau-Bareille, 2016 ; Jarty, 2009). Même si la famille apporte un soutien matériel et psychologique, elle peut aussi, dans certaines situations, être un frein à la carrière, et contribuer au creusement des inégalités salariales entre hommes et femmes enseignants (Defresne, Monso & Saint-Philippe, 2018).

Par ailleurs, l'environnement familial et le logement des enseignants sont des éléments constitutifs de leur position sociale. Ces dimensions sont peu connues, alors que les dimensions individuelles du métier ont fait l'objet de plusieurs investigations récentes, en matière de rémunérations, de carrières ou de conditions de travail (voir par exemple Daussin-Benichou *et al.*, 2014 ; Jégo & Guillo, 2016). Or, le fait de vivre en couple, ainsi que la profession du conjoint, ont une incidence sur de nombreuses dimensions ayant trait à la position sociale, incluant le niveau de vie du ménage ou encore l'accès à la propriété d'un logement. Cette dernière dimension est elle-même une composante essentielle du patrimoine des ménages, dont l'importance s'est accrue avec la hausse des prix de l'immobilier (Babès, Bigot & Hoibian, 2012).

Si les connaissances sur la vie familiale et le logement des enseignants sont ainsi lacunaires, c'est en partie parce que les données de nature administrative, exploitées par le ministère en charge de l'Éducation nationale, ne permettent pas d'en rendre compte de façon suffisamment précise. Pour ce qui est de la vie familiale, les recherches de Farges (2011 ; 2017) ont apporté des constats à partir d'enquêtes sur échantillon, notamment les enquêtes Emploi annuelles (avant 2002) et une enquête *ad hoc* sur un échantillon de 3 300 enseignants (2008). Comme l'indique l'auteure, cette dernière enquête n'a toutefois pas permis de mener certaines exploitations fines par manque d'effectifs, ayant par exemple trait à la distinction entre hommes et femmes enseignants, au sein du premier et du second degré.

Cet article vise à apporter une nouvelle contribution à la connaissance de ces sujets, à partir des données du recensement de la population les plus récentes, datées de 2016, pour les enseignants du premier et du second degré ↘ **Annexe** p. 24. Même si les informations sont plus limitées que dans les enquêtes déjà citées, la base de données issue du recensement permet de mobiliser des effectifs importants (270 000 enseignants²). Cette source présente également comme intérêt celui de pouvoir comparer les enseignants à d'autres groupes professionnels.

Une telle comparaison doit prendre en compte certaines particularités structurelles des enseignants. La première a trait au niveau de diplôme nécessaire pour exercer ces professions, qui est actuellement de bac + 5, sauf exception. C'est pourquoi nous avons choisi de comparer les enseignants du premier et du second degré aux cadres non enseignants, de manière cohérente avec les choix faits dans plusieurs travaux (Deauvieu, 2005 ; Jégo & Guillo, 2016 ; Delhomme, 2020, ce numéro). Nous conservons également les actifs occupés non cadres³ comme point de comparaison. Les écarts entre les quatre groupes professionnels retenus pour l'analyse incluent donc des écarts entre professions de niveau de qualification différent (c'est-à-dire les écarts entre cadres non enseignants et actifs non cadres) et des écarts qui sont liés aux spécificités des enseignants au regard des cadres non enseignants.

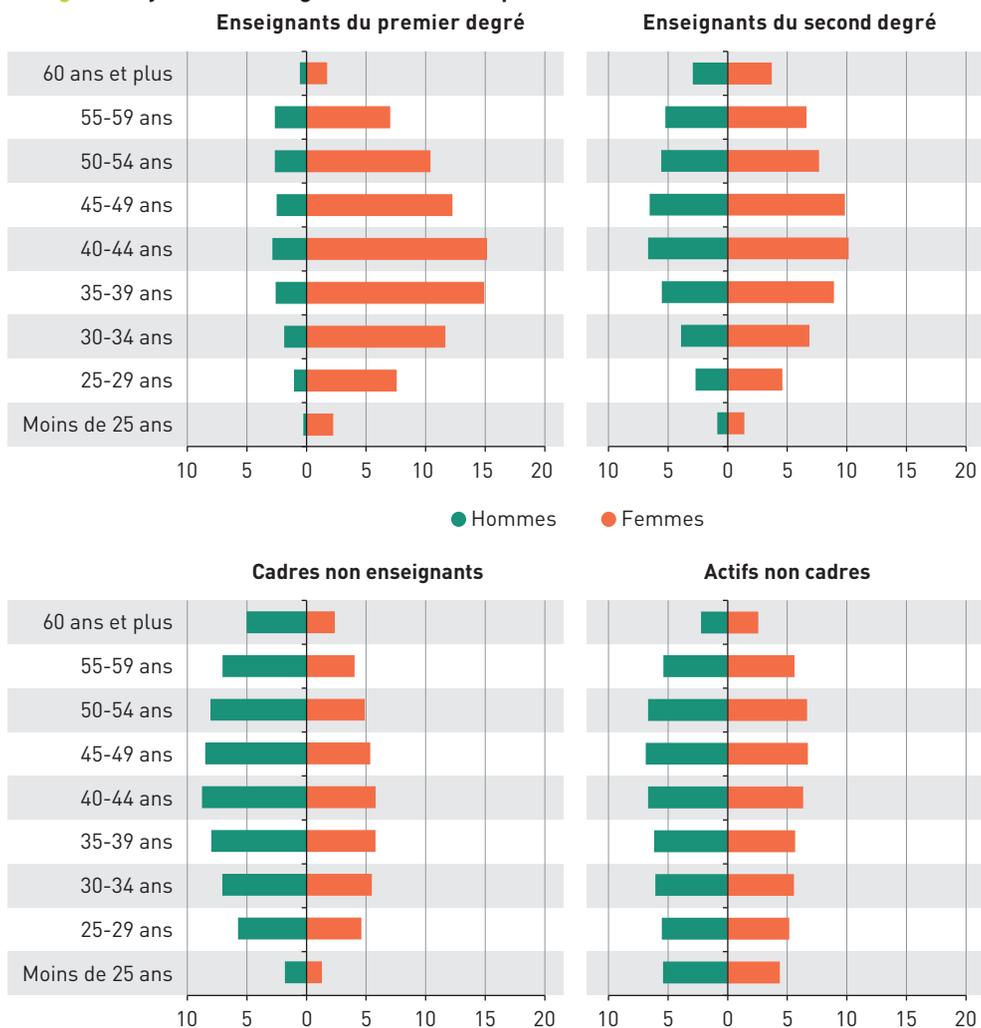
2. Ce nombre ne correspond pas à l'ensemble des enseignants français, d'une part car le recensement n'est pas exhaustif dans les villes de plus de 10 000 habitants, d'autre part parce que les données mobilisées sont calculées pour une partie des ménages seulement (cf. **annexe** p. 24).

3. Nous emploierons plus simplement, par la suite, l'expression « actifs non cadres » par commodité de langage.

LES ENSEIGNANTS SONT SURREPRÉSENTÉS AUX ÂGES OÙ LA VIE EN FAMILLE EST LA PLUS FRÉQUENTE

Ces quatre groupes se différencient du point de vue de leur démographie par âge et par sexe. Les enseignants sont surreprésentés entre 35 et 49 ans, c'est-à-dire aux âges où la vie en famille est la plus fréquente (figure 1) : c'est le cas pour 49 % d'entre eux, contre 42 % parmi les cadres non enseignants et 39 % des actifs non cadres. Les enseignants du premier degré sont un peu plus jeunes que ceux du second degré.

Figure 1 Pyramide des âges des actifs occupés (en %)



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : en 2016, les femmes enseignantes du premier degré âgées de 30 à 34 ans représentent 12 % de l'ensemble des enseignants du premier degré (hommes et femmes confondus). Les hommes de la même tranche d'âge représentent 2 % des enseignants du premier degré.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

La structure par âge des enseignants est d'abord influencée par les conditions de diplôme, qui exigent des études plus longues que pour la plupart des autres professions : les actifs de moins de 25 ans sont sous-représentés, ce qui est aussi le cas pour les cadres non enseignants. Elle est aussi le produit des politiques de recrutement des enseignants au cours des décennies : variations du nombre de postes proposés aux concours⁴ internes et externes (Terrier, 2014 ; Charles *et al.*, 2020, ce numéro), ou plus récemment, mise en place de concours permettant la titularisation d'agents non titulaires, en moyenne plus âgés (Feuillet & Prouteau, 2020, ce numéro).

Les enseignants se distinguent également par la surreprésentation des femmes, surtout dans le premier degré où 83 % des enseignants sont des enseignantes, pour 60 % des enseignants du second degré, 49 % des actifs non cadres et 40 % des cadres non enseignants⁵. Les représentations du métier, ainsi que les possibilités de concilier plus facilement vie familiale et vie professionnelle, sont souvent avancées pour expliquer son attractivité pour les femmes (Charles *et al.*, 2020, ce numéro ; Jarty, 2009). Pour les enseignants du premier degré, cette conciliation est aussi facilitée par le fait que les écoles sont plus disséminées sur le territoire français que les établissements du second degré : les écoles sont en général plus proches des domiciles des enseignants, avec des temps de transport moindres (Feuillet, Duquet-Métayer & Jouannic, 2019).

LA VIE EN COUPLE AVEC ENFANTS EST PLUS FRÉQUENTE POUR LES ENSEIGNANTS QUE POUR LES AUTRES PROFESSIONS

Les enseignants vivent majoritairement en famille, c'est-à-dire en couple avec ou sans enfants, ou en famille monoparentale. C'est le cas pour 79 % d'entre eux, contre 76 % des cadres non enseignants et 72 % des actifs non cadres. La vie en couple avec enfants constitue la situation la plus fréquente : 52 % des enseignants sont dans cette situation, pour 43 % des actifs non cadres ↘ **Tableau 1**. Cette proportion atteint 56 % parmi les enseignants du premier degré.

Ces caractéristiques s'expliquent en partie par la surreprésentation, parmi les enseignants, des trentenaires et quadragénaires. Toutefois, pour les femmes enseignantes du premier degré, la fréquence de vie en couple avec enfants est élevée, y compris à âge donné. Ainsi, dans la tranche d'âge 35-39 ans, 77 % des enseignantes du premier degré sont en couple avec enfants, contre 69 % des enseignantes du second degré, 67 % parmi les cadres non enseignantes et les femmes actives non cadres ↘ **Figure 2**.

On peut supposer que les conditions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, pour les enseignants du premier degré, permettent plus facilement aux femmes de fonder une famille, tout en ayant une activité professionnelle. D'un autre côté, ces mêmes conditions

4. Ainsi, le nombre historiquement élevé de postes proposés aux concours externes du second degré dans la première moitié des années 1990 a favorisé l'arrivée dans le métier de nombreux enseignants nés dans les années 1970.

5. Parmi les enseignants rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, la DEPP met en évidence un renforcement, au cours des années les plus récentes, de la féminisation des enseignants du premier degré. La part des femmes a gagné trois points entre 2008 et 2018 (83 % à 86 %), alors que cette proportion n'évolue guère dans le second degré (60 % en 2018, DEPP-MENJ, 2019). Sur la tendance historique à la féminisation de la profession dans le premier degré, voir aussi Charles *et al.* (2020, ce numéro).

Tableau 1 Mode de cohabitation des actifs occupés (en %)

	Vit seul	En famille	dont : couple sans enfant	dont : couple avec enfant(s)	dont : famille monoparentale	Autres cas ¹
Enseignants du premier degré	13,5	81,9	18,3	55,6	8,1	4,6
Enseignants du second degré	17,6	76,7	21,0	48,7	7,1	5,8
Ensemble enseignants	15,8	79,0	19,8	51,7	7,5	5,2
Cadres non enseignants	17,8	76,0	24,3	46,8	4,9	6,3
Actifs non cadres	15,6	71,6	21,7	43,2	6,7	12,9
Ensemble actifs occupés	15,9	72,6	22,1	44,1	6,4	11,5

Éducation & formations n° 101 © DEPP

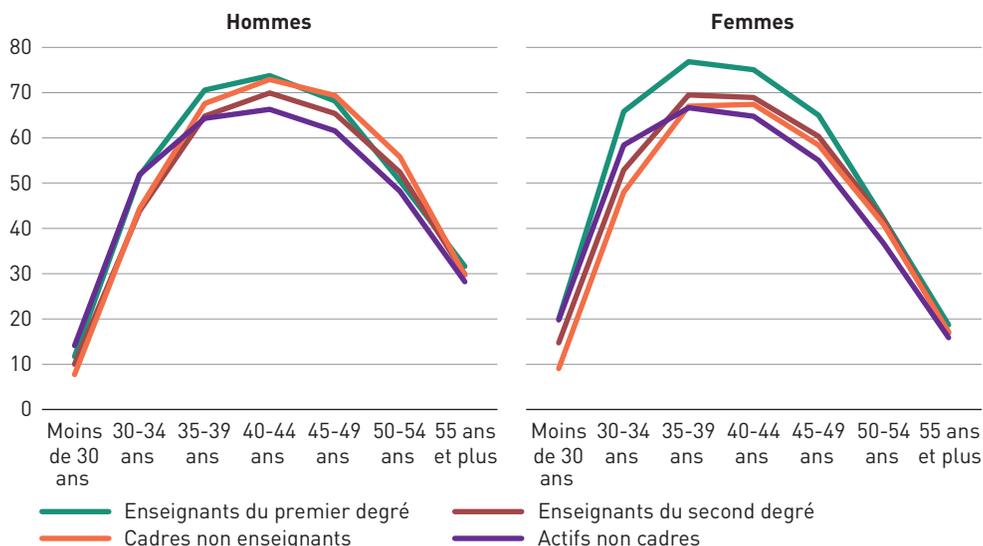
1. Autres cas : jeunes vivant chez leurs parents, personnes en colocation, foyers de jeunes travailleurs, etc.

Lecture : parmi les enseignants du premier degré, 81,9 % vivent en famille, dont 18,3 % en couple sans enfant, 55,6 % en couple avec enfant(s) et 8,1 % en famille monoparentale.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

Figure 2 Proportion d'actifs occupés en couple avec enfants selon l'âge (en %)



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : dans la tranche d'âge 30-34 ans, 52 % des hommes enseignants du premier degré vivent en couple avec enfants.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

peuvent être attractives pour des femmes ayant déjà des enfants, notamment au moment d'une reconversion professionnelle (Charles *et al.*, 2020, ce numéro). Plus largement, les représentations du métier sont un élément important pour interpréter cette proportion élevée de mères de famille parmi les enseignantes du premier degré⁶ (Farges, 2017).

6. Comme le souligne cette auteure, ces représentations ont profondément changé au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, et avec elles les comportements matrimoniaux. Jusqu'aux années 1960, les institutrices se distinguaient, au contraire des professeuses des écoles d'aujourd'hui, par une forte proportion de célibataires.

Au regard des cadres non enseignants, les enseignants, hommes et femmes confondus, sont plus fréquemment à la tête d'une famille monoparentale⁷ (8 % contre 5 %) ↘ **Figure 3**. Toutefois, ce constat est d'abord lié à la surreprésentation des femmes parmi les enseignantes, qui constituent également l'essentiel des familles monoparentales. Les proportions de femmes à la tête d'une famille monoparentale sont proches pour les enseignants et les cadres non enseignants. Elles sont inférieures à celle constatée parmi les femmes actives non cadres, rejoignant les constats faits par Acs, Lhommeau & Raynaud (2015). Toutefois, elles augmentent fortement avec l'âge : dans la tranche d'âge 45-49 ans, 16 % des enseignantes du second degré, et une proportion identique de cadres non enseignantes, sont à la tête d'une famille monoparentale, et 15 % des enseignantes du premier degré, soit presque autant que les actives non cadres (17 %). Enfin, pour les hommes, pour lesquels cette configuration familiale est beaucoup moins fréquente, les enseignants élèvent un peu plus souvent seuls leurs enfants : 6 % pour les enseignants du premier degré dans la tranche d'âge 45-49 ans, contre 4 % des cadres non enseignants et actifs non cadres.

Le nombre d'enfants vivant au domicile des enseignants est plus élevé que pour les actifs non cadres, puisque 66 % des enseignants du premier degré ayant des enfants au domicile ont au moins deux enfants, et 63 % des enseignants du second degré, contre respectivement 61 % et 58 % pour les cadres non enseignants et les actifs non cadres ↘ **Figure 4**. Les enfants présents au domicile des enseignants du premier degré sont également un peu plus jeunes. Ainsi, 75 % de leurs enfants ont moins de 15 ans, contre 72 % pour les enseignants du second degré, 71 % pour les cadres non enseignants, et 67 % pour les actifs non cadres.

Les enseignants ont, plus souvent que les autres actifs, des enfants d'âge scolaire : d'une part, ils vivent plus souvent avec des enfants dans leur logement, d'autre part ces derniers sont surreprésentés dans les âges correspondant, majoritairement, à une scolarisation dans le premier ou le second degré (3 à 17 ans). La moitié, environ, des enseignants ont au moins un enfant dans cette tranche d'âge, et sont donc vraisemblablement eux-mêmes parents d'élèves.

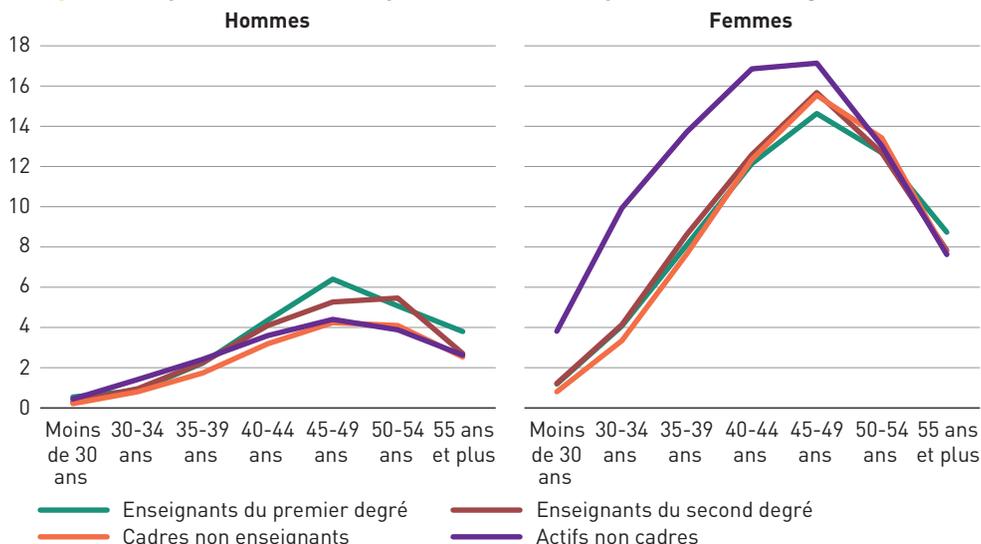
LES CONJOINTS DES ENSEIGNANTS ONT PLUS SOUVENT EN EMPLOI STABLE, À TEMPS PLEIN ET QUALIFIÉ

Compte tenu des exigences de diplôme pour exercer leur profession, les enseignants sont, sauf exception, diplômés du supérieur. Leur conjoint l'est souvent, lui aussi, puisque les couples tendent à se former entre des personnes de niveau de diplôme similaire (Bouchet-Valat, 2014). Parmi les femmes enseignantes du second degré, le conjoint est aussi souvent diplômé du supérieur⁸ que pour les femmes cadres non enseignantes (71 %) ↘ **Figure 5** p. 16. Les enseignantes du premier degré ont moins souvent un conjoint diplômé du supérieur (65 %) que les enseignantes du second degré, rejoignant un constat fait par Farges (2017).

7. Dans le recensement, une famille monoparentale correspond à un parent déclarant avoir au moins un enfant vivant dans le logement, sans qu'il y ait de conjoint également présent. Dans le cas où l'enfant réside alternativement chez ses deux parents (y compris garde alternée), il est compté dans le logement où il passe le plus du temps.

8. Les données du recensement de la population 2016, disponibles au moment de la réalisation de cette étude, ne permettaient pas de distinguer plus finement les niveaux de diplôme. La collecte du recensement 2017 s'est intégralement appuyée sur la nouvelle nomenclature des diplômes utilisée dans le bulletin individuel de recensement. Ces données permettront une analyse plus détaillée dans les futures études.

Figure 3 Proportion d'actifs occupés en famille monoparentale selon l'âge (en %)



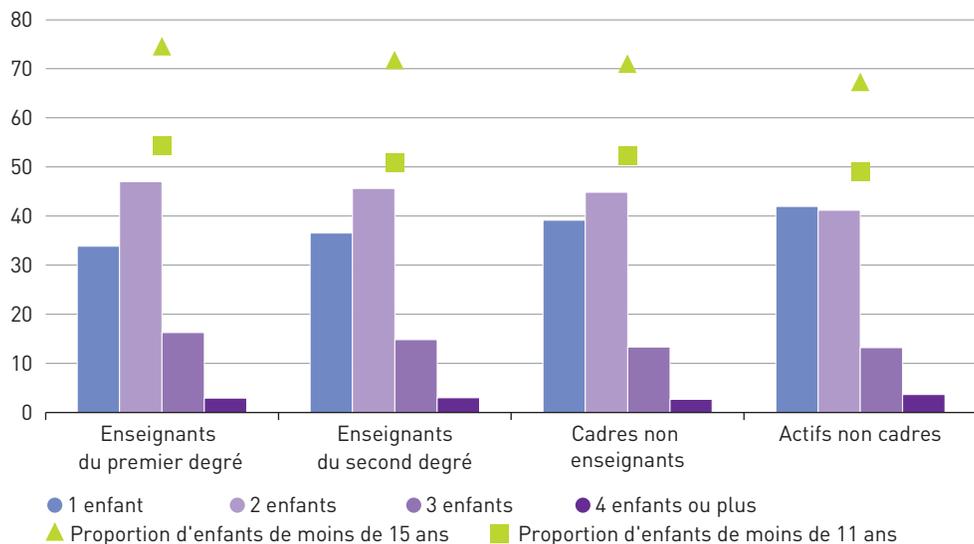
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : dans la tranche d'âge 35-39 ans, 2 % des hommes enseignants du premier degré sont à la tête d'une famille monoparentale.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

Figure 4 Répartition des actifs occupés selon le nombre d'enfants et des enfants selon leur âge (en %)



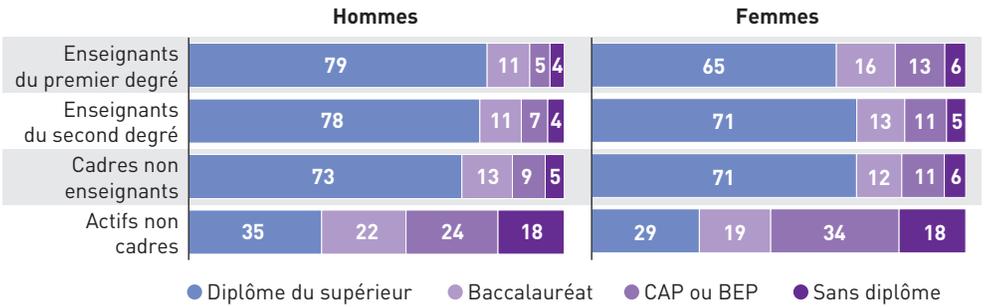
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les enseignants du premier degré ayant au moins un enfant, 34 % en ont un seul et 47 % en ont deux. 75 % de leurs enfants ont moins de 15 ans et 54 % ont moins de 10 ans.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant en ménage ordinaire, avec au moins un enfant présent dans le logement.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

↘ **Figure 5 Niveau de diplôme du conjoint des actifs occupés (en %)**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les hommes enseignants du premier degré, vivant avec un conjoint dans le logement, ce conjoint est diplômé de l'enseignement supérieur dans 79 % des cas.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant avec un conjoint dans le logement, en ménage ordinaire.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

Pour les hommes, la proportion de conjoints diplômés du supérieur est plus élevée chez les enseignants, dans le premier comme dans le second degré, atteignant près de 80 % contre 73 % des cadres non enseignants.

De façon concordante, les enseignants ont fréquemment un conjoint qui est cadre ou profession intermédiaire. En effet, les actifs de ces groupes socioprofessionnels sont majoritairement diplômés du supérieur. 75 % des hommes enseignants du premier degré ont un conjoint cadre ou profession intermédiaire, contre 69 % parmi les enseignants du second degré, et 62 % parmi les cadres non enseignants ↘ **Tableaux 2 et 3**. Chez les femmes enseignantes, la proportion de conjoints cadres ou professions intermédiaires est proche de 70 % pour ces trois groupes professionnels, et beaucoup plus élevée que cette même proportion pour les femmes actives non cadres (35 %).

Dans les travaux sociologiques, une attention particulière a été portée à l'homogamie enseignante, c'est-à-dire au fait, pour un enseignant, d'être en couple avec un autre enseignant : outre que la fréquence des couples homogames constitue un marqueur d'ouverture, ou de fermeture du corps enseignant (Farges, 2011), ces couples peuvent présenter des particularités du point de vue de leurs attitudes et modes de vie (Poissenot & de Singly, 1996). Les enseignants sont plus souvent en couple avec une enseignante que la situation inverse : ainsi, 42 % des hommes enseignants du premier degré, soit près d'un sur deux, sont dans cette situation, dont 34 % sont en couple avec une enseignante du premier degré. Ces proportions sont plus faibles parmi les femmes, puisque 13 % des enseignantes du premier degré sont en couple avec un enseignant, dont 7 % avec un conjoint lui-même enseignant du premier degré. Cet écart provient du fait que les femmes enseignantes sont plus nombreuses que les hommes enseignants : la probabilité, pour un homme, d'être en couple avec une femme enseignante, est donc plus élevée que la situation inverse.

Les différences de structure de professions entre hommes et femmes permettent aussi d'interpréter les différences d'homogamie entre les enseignants du premier et du second degré. Les enseignantes du second degré sont plus souvent en couple avec un enseignant (19 %, dont 17 % avec un autre enseignant du second degré) que les enseignantes du premier degré (13 %), rejoignant un constat fait par Farges (2017). Or, les enseignants du premier degré

↳ **Tableau 2** Groupe socioprofessionnel du conjoint des actifs occupés (en %) :
conjoint des hommes

	Enseignants du premier degré	Enseignants du second degré	Cadres non enseignants	Actifs non cadres
Agriculteurs exploitants	0,1	0,1	0,1	1,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,5	1,7	2,7	3,7
Ensemble indépendants	1,6	1,9	2,8	4,7
Enseignants du premier degré	34,4	9,1	3,7	1,7
Enseignants du second degré	7,4	24,4	3,2	1,2
Cadres non enseignants	13,1	14,7	30,5	6,6
Professions intermédiaires non enseignantes	19,9	21,2	25,1	21,7
Ensemble cadres et professions intermédiaires	74,7	69,5	62,5	31,3
Employés	14,8	16,3	18,4	40,7
Ouvriers	1,1	1,5	1,7	8,1
Retraités	3,3	3,9	3,9	2,8
Inactifs ou chômeurs n'ayant jamais travaillé	4,5	7,0	10,8	12,5
Ensemble employés, ouvriers, sans emploi	23,6	28,7	34,7	64,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont conjoints enseignants</i>	41,8	33,5	6,9	2,9

Éducation & formations n° 101 © DEPP

↳ **Tableau 3** Groupe socioprofessionnel du conjoint des actifs occupés (en %) :
conjoint des femmes

	Enseignants du premier degré	Enseignants du second degré	Cadres non enseignants	Actifs non cadres
Agriculteurs exploitants	1,9	1,6	0,9	2,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,1	5,9	7,8	9,2
Ensemble indépendants	8,0	7,5	8,8	11,7
Enseignants du premier degré	7,5	1,8	0,6	0,3
Enseignants du second degré	5,5	17,1	1,8	0,8
Cadres non enseignants	29,7	30,5	49,5	12,7
Professions intermédiaires non enseignantes	24,1	19,6	18,6	21,7
Ensemble cadres et professions intermédiaires	66,8	68,9	70,4	35,5
Employés	8,5	6,4	5,7	11,8
Ouvriers	11,6	9,1	7,3	29,5
Retraités	3,7	6,5	6,1	9,0
Inactifs ou chômeurs n'ayant jamais travaillé	1,4	1,6	1,8	2,5
Ensemble employés, ouvriers, sans emploi	25,2	23,6	20,8	52,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont conjoints enseignants</i>	13,0	18,9	2,3	1,1

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les hommes enseignants du premier degré, vivant avec un conjoint dans le logement, ce conjoint est lui-même enseignant du premier degré dans 34 % des cas.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant avec un conjoint dans le logement, en ménage ordinaire.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

se mettent plus souvent en couple avec un enseignant du premier degré, et de même dans le second degré. Les femmes enseignantes ont donc plus de chances de former un couple homogame lorsqu'elles enseignent dans le second degré, où la répartition des sexes est plus équilibrée, que dans le premier degré, où elles constituent la grande majorité des effectifs⁹. Une explication symétrique peut être avancée pour la comparaison des taux d'homogamie entre hommes enseignants du premier et du second degré.

Pour la majorité des enseignants vivant en couple, cet enseignant et son conjoint ont un emploi à durée indéterminée à temps plein ↘ **Figure 6**. Cette situation s'interprète d'abord par le niveau d'études et de qualification élevés des conjoints, qui leur permet une meilleure insertion sur le marché du travail. Parmi les femmes enseignantes, la proportion de celles connaissant cette situation est la plus élevée chez les enseignantes du premier degré (67 %). Cette proportion est proche parmi les enseignantes du second degré et les cadres non enseignantes (respectivement 63 % et 62 %), et beaucoup plus faible parmi les femmes actives non cadres (49 %). Pour les hommes, les enseignants du premier degré se distinguent à nouveau par une situation plus favorable. La proportion de ceux vivant dans un couple où les deux conjoints ont un emploi à durée indéterminée et à temps plein (65 %) y est supérieure à celle parmi les enseignants du second degré (57 %) et parmi les hommes cadres non enseignants (51 %). Cet écart avec les cadres non enseignants est essentiellement lié au fait que, parmi ces derniers, le conjoint est plus fréquemment sans emploi.

Plusieurs éléments d'interprétation peuvent être mis en avant : les salaires des enseignants, faibles au regard de salariés de niveaux de diplômes comparables (Daussin-Benichou *et al.*, 2014 ; Fournier & Rakocevic, 2019) constituent une incitation pour la femme des enseignants

↘ **Figure 6 Situation d'emploi des actifs occupés et de leur conjoint (en %)**

	Hommes				Femmes			
Enseignants du premier degré	65	17	7	11	67	18	7	8
Enseignants du second degré	57	17	10	15	63	15	11	12
Cadres non enseignants	51	19	9	21	62	16	9	12
Actifs non cadres	47	17	12	24	49	20	14	17

- Deux emplois à durée indéterminée à temps plein
- Deux emplois à durée indéterminée dont au moins un à temps partiel
- Deux emplois dont un à durée déterminée
- Conjoint sans emploi

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les hommes enseignants du premier degré, vivant avec un conjoint dans le logement, les deux conjoints ont un emploi à durée indéterminée à temps plein dans 65 % des cas.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant avec un conjoint dans le logement, en ménage ordinaire.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

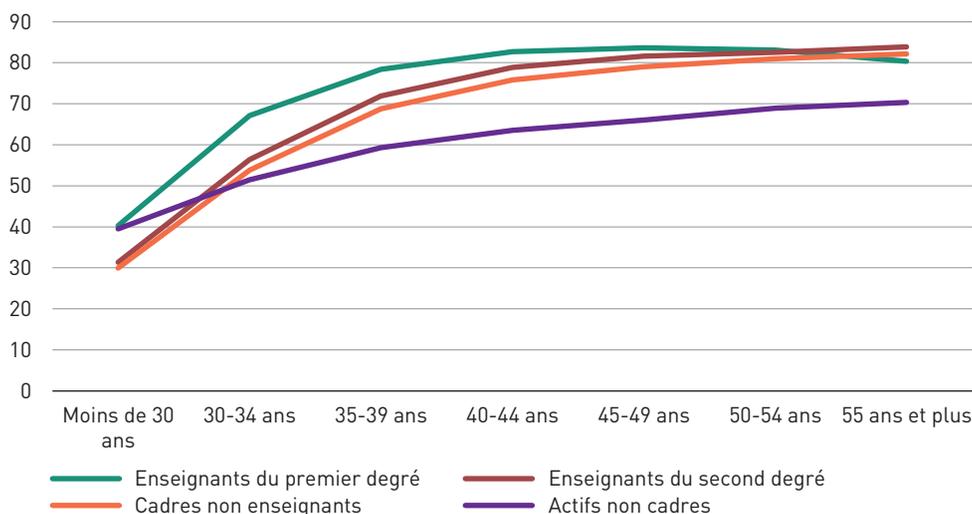
⁹ Afin de conforter cette interprétation, nous avons appliqué une méthode utilisée dans les analyses de tables de mobilité sociale pour tenir compte des effets liés à la structure des groupes sociaux (Merllié & Prévot, 1997). Nous avons recalculé la répartition des groupes sociaux des conjoints dans le cas fictif où les structures professionnelles seraient les mêmes pour les hommes et les femmes. Les taux d'homogamie des enseignants du premier degré et du second degré sont alors similaires (pour les hommes comme pour les femmes), suggérant que les écarts constatés au départ pouvaient être attribués à des effets de structure.

à prendre un emploi. Par ailleurs, les hommes enseignants sont souvent en couple avec une femme enseignante. La formation des couples, elle-même, conduit ainsi à des configurations de ménage à forte stabilité professionnelle, notamment dans le premier degré¹⁰. De plus, dans ce type de ménages, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est sans doute facilitée, permettant plus fréquemment aux deux conjoints de conserver un emploi à temps plein¹¹.

LES ENSEIGNANTS BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ PLUS FRÉQUENT ET DE LOGEMENTS PLUS SPACIEUX

La plupart des enseignants sont propriétaires de leur logement (75 % dans le premier degré et 73 % dans le second degré), dans une proportion supérieure aux cadres non enseignants (68 %) et aux actifs non cadres (59 %). Pour les enseignants du second degré, l'écart avec les cadres non enseignants s'explique en partie par le fait qu'ils sont un peu plus âgés, et de ce fait plus souvent propriétaires. Pour les enseignants du premier degré, le taux de propriétaires est plus élevé que celui des cadres non enseignants, pour une même tranche d'âge (en dessous de 50 ans) ↘ **Figure 7**. Ainsi, 67 % des enseignants du premier degré, âgés

↘ **Figure 7** Proportion d'actifs occupés qui sont propriétaires de leur logement (en %)



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les actifs âgés de 30 à 34 ans, 67 % des enseignants du premier degré sont propriétaires de leur logement.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés en ménage ordinaire.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

¹⁰. La proportion d'enseignants non titulaires est faible dans le premier degré : parmi les enseignants payés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, elle était de 3 % contre 11 % dans le second degré lors de l'année scolaire 2018-2019 [DEPP-MENJ, 2019].

¹¹. Comme le montrent Poissenot & de Singly (1996), cette configuration ne signifie pas pour autant que l'investissement dans la sphère professionnelle et familiale est équilibré entre les conjoints. Au contraire, parmi les couples ayant fait l'objet de leur enquête qualitative, il semble que l'investissement préférentiel de l'homme dans la sphère professionnelle soit plus prononcé parmi les couples d'enseignants.

de 30 à 34 ans, sont propriétaires¹² contre 56 % des enseignants du second degré et 54 % des cadres non enseignants.

En matière d'accès à la propriété, les enseignants tirent parti de conditions familiales et socio-économiques plutôt favorables. Une vie en couple plus fréquente, un conjoint plus souvent en emploi stable et dans une profession qualifiée, sont en effet étroitement associés à l'accession à la propriété (Babès, Bigot & Hoibian, 2012). De plus, l'implantation géographique des enseignants est aussi à prendre en considération, notamment dans le premier degré. Compte tenu de la localisation disséminée des écoles sur le territoire français, presque un quart des enseignants du premier degré habitent dans une commune rurale¹³ (24 %), proportion similaire à celle des actifs non cadres (25 %). Les enseignants du second degré sont 19 % à habiter dans une commune rurale, compte tenu de l'implantation plus urbaine des établissements du second degré, et 13 % des cadres non enseignants. Or, c'est dans les agglomérations, notamment en région parisienne, que les taux de propriétaires sont les plus faibles, compte tenu du coût de l'immobilier plus élevé, et du fait qu'une partie plus importante du parc de logements y est consacrée au logement locatif social (Geay & Bianco, 2018).

Les logements des enseignants sont plus spacieux, puisque 52 % des enseignants du premier degré ont un logement de superficie supérieure à 100 m², pour 50 % des enseignants du second degré, 47 % des cadres non enseignants et 36 % des actifs non cadres ↘ **Figure 8**.

Lorsqu'on calcule la répartition des surfaces ajustée par le nombre de personnes dans le logement¹⁴, les écarts entre enseignants du premier et du second degré, et entre enseignants et cadres, se resserrent, compte tenu du fait que les enseignants vivent plus souvent en famille avec enfants. Les trois groupes professionnels se distinguent encore nettement des actifs non cadres par l'espace plus grand dont chaque personne bénéficie dans le logement.

Le nombre de pièces d'habitation dans le logement permet de mesurer, de façon alternative, l'espace disponible dans le logement, et peut être rapporté au nombre de personnes présentes dans le logement. Les constats sont très similaires. 62 % des enseignants du second degré vivent dans des logements où le nombre de pièces par personne est de 1,5 ou plus. Cette proportion est de 60 % pour les cadres non enseignants, 58 % des enseignants du premier degré et 54 % des actifs non cadres ↘ **Figure 9**. En se restreignant aux familles avec enfants, les écarts entre les enseignants et les actifs non cadres sont encore un peu plus marqués.

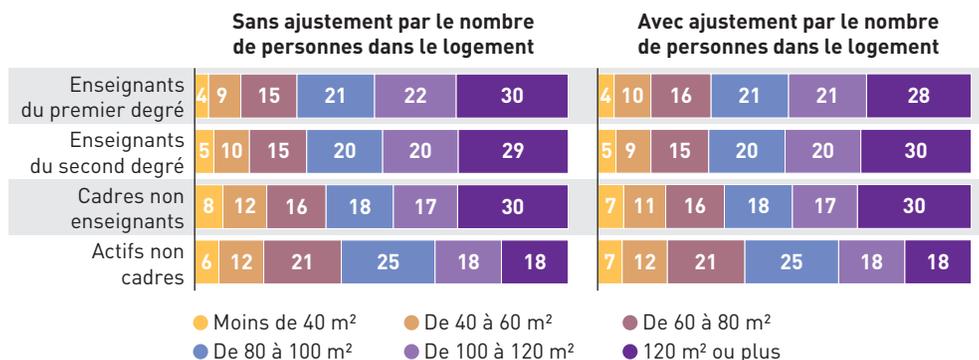
La suroccupation du logement peut engendrer des conséquences négatives en matière de bien-être, de santé des habitants, ou encore de réussite scolaire des enfants. Ces situations

12. La **figure 7** doit être lue en gardant en tête qu'elle correspond à la situation connue par les actifs occupés pour une même année (2016). Elle ne montre pas le suivi d'une génération d'individus au cours du temps, et ne peut donc pas être interprétée comme le temps que mettent les différents groupes professionnels pour accéder à la propriété. D'autres données seraient nécessaires pour faire ce suivi longitudinal, et ainsi isoler cet effet proprement lié à l'âge, dans l'accession à la propriété, de l'effet associé à l'appartenance à une génération donnée.

13. Nous illustrons les écarts de taux de propriétaires selon la césure rural-urbain parce que c'est l'information disponible dans nos données. Toutefois, la contribution du facteur territorial aux écarts d'accès à la propriété va au-delà de cette césure, et devrait être considérée avec des nomenclatures plus fines.

14. Dans les données du recensement, la surface n'est disponible que sous forme de tranches, et ne permet pas de calculer la surface disponible par personne. La méthodologie proposée vise à pallier cette absence. La répartition par surface du logement est recalculée dans la situation fictive où la répartition du nombre de personnes dans le logement (de 1 à 7 ou plus) est la même dans chaque groupe professionnel (enseignants du premier et du second degré, cadres non enseignants, actifs non cadres).

Figure 8 Répartition des surfaces des logements des actifs occupés (en %)



Éducation & formations n° 101 © DEPP

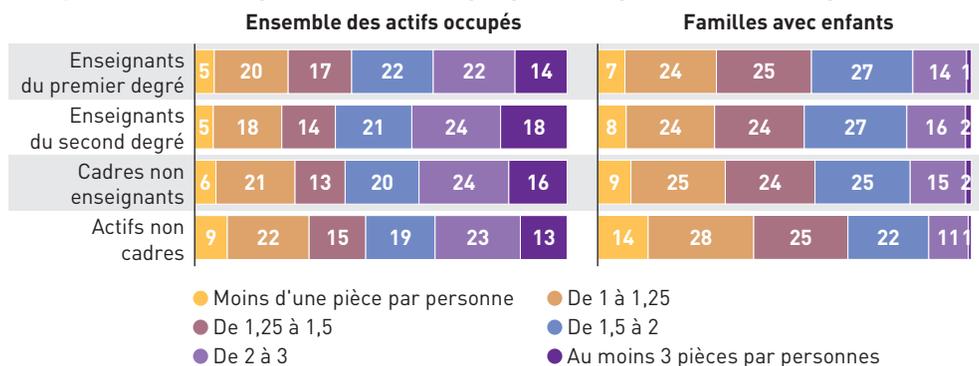
Note : la surface du logement exclut les balcons, terrasses, caves, greniers, parkings et pièces à usage exclusivement professionnel.

Lecture : 30 % des enseignants du premier degré résident dans un logement de 120 m² ou plus. Si le nombre de personnes dans le logement était réparti de la même façon parmi les enseignants du premier degré et parmi l'ensemble des actifs occupés, cette proportion serait de 28 %.

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

Figure 9 Nombre de pièces d'habitation par personne pour les actifs occupés (en %)



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Note : seules les pièces d'habitation sont comptabilisées (salle à manger, séjour, salon, chambre, etc.), incluant la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m².

Lecture : 5 % des enseignants du premier degré résident dans un logement dans lequel le nombre de personnes est supérieur au nombre de pièces d'habitation. 20 % vivent dans un logement dans lequel le ratio entre nombre de pièces et nombre de personnes est compris entre 1 (inclus) et 1,25 (exclu).

Champ : France hors Mayotte, actifs occupés vivant en ménage ordinaire.

Source : RP 2016, exploitation complémentaire. Traitement DEPP.

sont fréquemment identifiées par l'intermédiaire des logements ayant moins d'une pièce d'habitation par personne (Blake, Kellerson & Simic, 2007 ; Goux & Maurin, 2005 ; OCDE, 2011). Ces situations sont plus rares pour les enseignants : 5 % des enseignants sont dans cette situation contre 6 % des cadres non enseignants et 9 % des actifs non cadres.

Cet indicateur ne tient toutefois pas compte de la composition fine du ménage (liens matrimoniaux, âge, sexe), et des besoins d'espace différenciés selon ses membres : deux personnes en couple, ou encore deux enfants jeunes et de même sexe, n'ont en général pas

besoin de deux chambres séparées. L'« indice de surpeuplement », construit suivant les recommandations de l'Insee (Bernard *et al.*, 2020), permet de prendre en compte de façon plus fine la composition du ménage, et de conforter les constats précédents. 8 % des actifs occupés, vivant en famille avec enfants, résident dans un logement pouvant être considéré comme surpeuplé, au sens où au moins une pièce est manquante pour garantir des conditions jugées « normales » d'habitation¹⁵. 4 % des enseignants du premier et du second degré sont dans cette situation, soit deux fois moins, et 5 % des cadres non enseignants.

Même si les enseignants sont sous-représentés dans les logements en situation de surpeuplement, la proportion de ceux qui y sont confrontés n'est donc pas négligeable. Pour ces enseignants, tout particulièrement, les conditions de vie sont rendues plus difficiles, et probablement les conditions de travail, même si les indicateurs mobilisés ne permettent pas de rendre compte des conditions de travail au domicile¹⁶.

DES CONDITIONS FAMILIALES ET DE LOGEMENT PLUS FAVORABLES QUE LES AUTRES ACTIFS MAIS UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DE SITUATIONS

Les conditions de vie familiale et de logement des enseignants sont, pour les indicateurs retenus dans cette étude, plus favorables que celles des autres actifs ayant un emploi. Les enseignants vivent dans des familles ayant une plus forte stabilité professionnelle, le conjoint ayant souvent un emploi à temps plein et qualifié. Ils sont plus souvent propriétaires de leur logement et bénéficient de logements plus spacieux. Ces conditions de vie sont proches de celles des cadres non enseignants, ou légèrement plus favorables.

Toutefois, plusieurs dimensions de la vie familiale des enseignants n'ont pas pu être prises en compte dans cette étude. Elles incluent le revenu global des membres du ménage, dont la position sociale des membres ne donne qu'une idée approximative. Or, le salaire des enseignants est inférieur à celui des diplômés du supérieur de niveau équivalent (Daussin-Benichou *et al.*, 2014 ; Fournier & Rakocevic, 2019). La plus grande fréquence de couples bi-actifs ne garantit donc pas un niveau de vie supérieur pour les enseignants. L'utilisation d'autres bases de données, comme l'Échantillon Démographique Permanent, déjà utilisée dans le présent numéro pour étudier l'origine sociale des enseignants (Delhomme, 2020, ce numéro), pourrait permettre d'enrichir, à l'avenir, la connaissance de ces aspects.

De plus, les enseignants constituent un ensemble hétérogène. Une minorité d'enseignants est confrontée à des contraintes de vie familiale fortes : en famille avec enfants, et un conjoint sans emploi ; en famille monoparentale ; ou dans des logements suroccupés. Par ailleurs, nous ne disposons pas, dans les données utilisées, de l'ensemble des dimensions permettant de rendre compte de cette hétérogénéité. Dans le second degré, la nomenclature des professions (PCS) ne distingue pas les agrégés et les certifiés, et les professeurs de lycée

¹⁵. Pour calculer cette norme, la composition du ménage est utilisée ainsi : une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ; une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ; enfin, pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

¹⁶. En particulier, ces indicateurs ne prennent pas en compte un éventuel bureau personnel dont l'enseignant disposerait dans son logement.

professionnel ne peuvent pas être étudiés de façon spécifique, car ils sont identifiés de façon trop imprécise dans le recensement. Les enseignants ne peuvent pas être distingués selon la discipline enseignée, alors qu'il s'agit d'une dimension discriminante, par exemple au vu de leurs qualifications (Deauvieu, 2005).

Pour terminer, nous avons dressé un panorama de la situation des enseignants, sur plusieurs dimensions de la vie familiale et du logement, en proposant des mécanismes probables des écarts, sans aller jusqu'à les quantifier. Les études à venir pourraient se saisir d'une dimension – par exemple, l'accès à la propriété et les conditions de logement des enseignants – et mesurer plus finement ces mécanismes en jeu – dans cet exemple, la situation familiale, le milieu social ou encore la localisation géographique – à l'aide des données et méthodes statistiques appropriées.

Remerciements

L'auteur tient à remercier Florence, enseignante du premier degré, et Luc son conjoint (cadre non enseignant), Michel, enseignant du second degré (collège, lycée général et professionnel), ainsi que Julie Solard (cheffe du bureau des personnels à la DEPP), pour leur relecture attentive et leurs remarques constructives. Cet article a également tiré parti d'échanges avec Bertrand Delhomme (ENS, Université de Tours).

Annexe 1

L'UTILISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET LA DÉFINITION DES ENSEIGNANTS APPUYÉE SUR LA NOMENCLATURE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (PCS)

Au regard des données d'enquête sur échantillon, comme l'enquête Emploi, les données du recensement de la population offrent l'intérêt de travailler sur des effectifs d'individus de taille plus importante. Les données du recensement 2016 ont été utilisées dans cet article, sur le champ France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer hors Mayotte. Le recensement repose sur une collecte d'information sous la forme d'enquêtes annuelles de recensement (EAR), selon des cycles de cinq ans. Chaque année, un cinquième des habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés de façon exhaustive, et environ 8 % des habitants des communes de plus de 10 000 habitants. Les données du recensement 2016 sont constituées à partir des données collectées par les EAR de 2014 à 2018 incluse. Les ménages enquêtés remplissent un bulletin pour le logement (indiquant par exemple le nombre de pièces d'habitation), ainsi qu'un bulletin pour chaque individu vivant dans le logement.

Dans les données du recensement, l'âge correspond à l'âge en années révolues au moment du recensement (entre janvier et mars). Les enfants des familles sont systématiquement comptabilisés dans le ménage s'ils ont moins de 18 ans, y compris s'ils résident habituellement ailleurs (internes, en cité universitaire ou encore en résidence d'étudiants). À partir de 18 ans, ils sont comptabilisés dans le ménage, uniquement, s'ils résident habituellement dans le logement. Les caractéristiques du conjoint, des enfants, et du logement ne sont disponibles que pour les ménages dits « ordinaires », c'est-à-dire que les personnes sans domicile ou vivant en communauté (par exemple en foyer de jeunes travailleurs) n'entrent pas dans le champ des calculs.

Comme dans la plupart des bases de données de la statistique publique, la profession des individus est codée sous la forme de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), sur quatre positions. Ce codage est réalisé à partir de la profession indiquée par les individus sur le bulletin individuel de recensement. Dans un premier temps, des règles de codification automatique sont appliquées par l'Insee avec l'outil informatique Sicore. Les variables incluent la profession renseignée par l'individu (en toutes lettres) dans le bulletin de recensement, et les variables annexes suivantes : le statut salarié ou non salarié, les conditions d'emploi (CDI, CDD, etc.), le sexe, la position professionnelle (technicien, ingénieur, etc.), la fonction (maintenance, gestion, etc.), le secteur d'activité de l'établissement de travail et son statut (État, collectivités locales, privé, etc.), le département du lieu de travail ainsi que l'effectif de l'entreprise. Si le codage automatique ne permet pas de déboucher sur une profession, celle-ci est codée sous forme manuelle. Le codage des professions est réalisé pour l'exploitation dite « complémentaire » du recensement : celle-ci concerne 20 % des ménages dans les communes de moins de 10 000 habitants, et l'exhaustivité des ménages enquêtés dans les communes de 10 000 habitants ou plus (c'est-à-dire environ 40 % du total des ménages dans ces communes).

Les professions d'enseignant sont définies à partir des six postes de la nomenclature des PCS 2003, qui sont les plus directement associées au statut et à l'exercice d'une profession d'enseignant. Ces six postes correspondent aux recommandations faites par la DEPP à l'occasion du groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (Amossé, Chardon & Eidelman [coord.], 2019). Dans la nomenclature des PCS, les agrégés et les certifiés sont dans une même catégorie, ce qui ne permet pas de les distinguer ↘ **Tableau 4**. Ils incluent les enseignants de classes préparatoires aux grandes écoles et de sections de techniciens supérieurs. Ils excluent les enseignants agrégés ou certifiés détachés dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les professeurs de lycée professionnel, ainsi que les enseignants contractuels du second degré, constituent deux PCS distinctes. Toutefois, la finesse du codage de la PCS dans le recensement ne permet pas de les étudier, séparément, de façon satisfaisante. Ils sont donc regroupés avec les autres enseignants du second degré. Au final, nous nous en remettons donc à une partition en deux groupes, enseignants du premier degré et du second degré. La base de données utilisée pour l'étude inclut 120 000 enseignants du premier degré et 150 000 enseignants du second degré. Compte tenu des pondérations calculées par l'Insee, ils représentent 920 000 enseignants exerçant en France hors Mayotte, dont 400 000 dans le premier degré et 520 000 dans le second degré.

↘ **Tableau 4 Les définitions des enseignants du premier et second degré utilisées dans le recensement de la population**

Agrégat	Libellé	Code PCS
Enseignants du premier degré	Instituteurs	421a
	Professeurs des écoles	421b
Enseignants du second degré	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	341a
	Professeurs d'enseignement général des collèges	422a
	Professeurs de lycée professionnel	422b
	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire	422c

Éducation & formations n° 101 © DEPP

↳ BIBLIOGRAPHIE

- Acs, M., Lhommeau, B. & Raynaud, É. (2015). Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? *Dossiers solidarité et santé*, n° 67.
- Amossé, T., Chardon, O. & Eidelman, A. (coord. 2019). *La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019)*, rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique.
- Babès, M., Bigot, R. & Hoibian, S. (2012). Propriétaires, locataires : une nouvelle ligne de fracture sociale, *Consommation et modes de vie*, n° 248, Crédoc.
- Bernard, V., Gallic, G., Léon, O. & Sourd C. (2020). Logements suroccupés, personnes âgées isolées : des conditions de confinement diverses selon les territoires. *Insee Focus*, n° 189.
- Blake, K. S., Kellerson, R. L. & Simic, A. (2007). *Measuring Overcrowding in Housing*. Mimeo, U.S Department of Housing and Urban Development.
- Bouchet-Valat, M. (2014). Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites. *Revue française de sociologie*, vol. 55, n° 3, 459-505.
- Cau-Bareille, D. (2016). Les enseignantes et enseignants sont-ils égaux face aux contraintes organisationnelles au sein des établissements du second degré ? *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, n° 18-2.
- Charles, F., Caoucault-Bitaud, M., Legendre, F., Katz, S., Connan, P.-Y. & Rigaudière A. (2020). La perte d'attractivité du professorat des écoles dans les années 2000. Mesure du phénomène et éléments d'interprétation. *Éducation & formations*, ce numéro.
- Daussin Benichou, J.-M., Koubi, M., Leduc, A. & Marc, B. (2014). Les carrières salariales dans le public et le privé : éléments de comparaison entre 1988 et 2008. *Emploi et salaires*, coll. Insee Références, 47-60.
- Deauvieu, J. (2005). Devenir enseignant du secondaire : les logiques d'accès au métier. *Revue française de pédagogie*, n° 150, 31-41.
- Defresne, M., Monso, O. & Saint-Philippe, S. (2018). Les enseignantes perçoivent 14 % de moins que les enseignants. *Éducation & formations*, n° 96, DEPP-MENJ, 203-231.
- Delhomme, B. (2020). L'origine sociale des enseignants. *Éducation & formations*, ce numéro.
- DEPP-MENJ. (2019). *Repères et références statistiques*. Paris : DEPP-MENJ.
- Farges, G. (2017). *Les mondes enseignants. Identités et clivages*. Paris : PUF.
- Farges, G. (2011). Le statut social des enseignants français. *Revue européenne des affaires sociales*, vol. 49, n° 1, 157-178.
- Feuillet, P., Duquet-Métayer, C. & Jouannic, M. (2019). Enseigner, un métier de proximité ?, *Note d'Information*, n° 19.27, DEPP-MENJ.
- Feuillet, P. & Prouteau, D. (2020). De l'entrée à la sortie de l'Éducation nationale. Focus sur les différentes transitions professionnelles vécues par les enseignants. *Éducation & formations*, ce numéro.
- Fournier, Y. & Rakocevic, R. (2019). La rémunération des enseignants en Europe : où en est la France ?, *Note d'Information*, n° 19.42, DEPP-MENJ.
- Geay, T. & Bianco, E. (2018). Le nombre de ménages propriétaires a presque triplé en 50 ans. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 68.
- Goux, D. & Maurin, É. (2005). The Effect of Overcrowded housing on children's performance at school. *Journal of Public Economics*, n° 80, 797-819.
- Jarty, J. (2009). Les usages de la flexibilité temporelle chez les enseignantes du secondaire. *Temporalités*, n° 9.
- Jégo, S. & Guillo, C. (2016). Les enseignants face aux risques psychosociaux. Comparaison des enseignants avec certains cadres du privé et de la fonction publique en 2013. *Éducation & formations*, n° 92, DEPP-MENESR, 77-113.
- Merllié, D. & Prévot, J. (1997). *La mobilité sociale*. Paris : La Découverte.
- OCDE. (2011). *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*. Paris : OCDE.
- Perronnet, S. (2013). Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors. *Note d'Information*, n° 13.13, DEPP-MEN.
- Poissenot, C. & de Singly, F. (1996). Les enseignants en couple. *Éducation & formations*, n° 46, DEP-MENESR, 93-108.
- Terrier, C. (2014). L'attractivité des concours de recrutement des enseignants du second degré public : une étude rétrospective. *Note d'Information*, n° 24, DEPP-MENESR.